

Pax 3a

Feuille d'information de base

But

La présente feuille d'information de base met à votre disposition des informations essentielles concernant la présente assurance sur la vie qualifiée (le «produit»). Elle ne constitue pas un matériel publicitaire. Ces informations sont prescrites par la loi pour vous aider à comprendre la nature, le risque et les coûts de ce produit ainsi que les bénéfices et les pertes possibles qui lui sont liés et pour vous aider à le comparer à d'autres.

Produit

Produit	Pax 3a
Auteur	Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA («Pax»), Aeschenplatz 13, 4002 Bâle, www.pax.ch , téléphone +41 61 277 66 66
Autorité de surveillance	Pax est soumise à la surveillance prudentielle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Autorisation ou homologation du produit

Pax dispose de l'agrément de la FINMA pour exercer une activité d'assurance dans la branche d'assurance déterminante. Les valeurs de règlement du produit ont été approuvées par la FINMA.

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acquiescer un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

De quel type de produit s'agit-il?

Nature et propriétés	Cette assurance-vie liée à des participations est une assurance de capitaux qui se compose d'une part épargne avec rémunération garantie et une part épargne avec placement lié à des participations ainsi qu'une exonération de primes en cas d'incapacité de gain. Elle sert à la prévoyance liée.
Prestations assurées	La valeur des parts épargne avec rémunération garantie et placement lié à des participations est versée en cas de décès et en cas de vie. En cas d'incapacité de gain, Pax prend en charge le paiement des primes conformément aux documents contractuels.
Processus d'épargne	Grâce à la part épargne avec placement lié à des participations, vous participez à l'évolution des marchés financiers. Pax investit la part épargne avec rémunération garantie dans différents actifs, par exemple dans des titres à revenu fixe, des actions et des biens immobiliers. Des excédents d'intérêt en découlant peuvent être attribués à la part épargne avec placement lié à des participations sous la forme d'une participation aux excédents.

.....

Quels sont les risques et que peut-on obtenir en contrepartie?

Profil de risque du processus d'épargne Le risque lié à ce produit est fonction de la répartition des parts épargne. Les opportunités et les risques du placement lié à des participations sont décrits dans la feuille d'information de base correspondante de la direction de fonds (www.pax.ch/service-de-fonds).

Perte maximale possible L'évolution de la valeur de cette assurance sur la vie qualifiée dépend de celle des placements sélectionnés ou sous-jacents. Le montant que vous obtiendrez effectivement dépend de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous détiendrez le produit. Pour les simulations de performance, nous renvoyons aux informations par produit relatives à l'assurance sur la vie qualifiée.

Une prestation garantie en cas de vie est affichée pour la part épargne avec intérêt garanti. Celle-là est versé dans tous les cas. Concernant la part épargne avec placement lié à des participations, il ne peut pas être exclu, selon l'évolution future des marchés, que le placement choisi subisse une perte importante, voire totale. Différentes simulations de performance du placement proposé figurent sur la feuille d'information de base de la direction de fonds (www.pax.ch/service-de-fonds).

.....

Que se passe-t-il si Pax n'est pas en mesure de procéder au versement?

Pax est légalement tenue de garantir l'ensemble des droits découlant de contrats d'assurance au moyen d'une fortune liée spécifique. Dans le cas très peu probable d'une faillite de Pax, cette fortune ne tombe pas dans la masse en faillite. Au contraire, son produit est utilisé pour couvrir d'abord et exclusivement les créances des personnes assurées. Pax vérifie en permanence le volume et la nature de la fortune liée afin de constituer des provisions suffisantes. La FINMA vérifie que Pax respecte ses obligations légales. De la sorte, Pax peut toujours remplir ses obligations financières vis-à-vis des personnes assurées.

.....

Quels sont les coûts?

Dans ce qui suit, vous trouverez deux exemples qui vous montrent les coûts pouvant être occasionnés par la conclusion de ce produit. La base de calcul est dans ce cas la suivante: femme âgée de 65 ans à l'échéance, aucune caractéristique aggravant le risque, part garantie de 70% et part de fonds 30%, fonds sélectionné UBS ETF (IE) MSCI World Selection UCITS ETF (USD), aucune réaffectation automatique des fonds.

		Résiliation du contrat après 5 ans	Résiliation du contrat au bout de la moitié de l'échéance	Résiliation du contrat à l'échéance prévue
Contrat avec prime de CHF 3'000.00 par an et durée de 15 ans	Rendement brut par an			3.84%
	Réduction du rendement par an	1.31%	1.08%	0.63%
	Coûts du risque cumulés	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00
Contrat avec prime de CHF 3'000.00 par an et durée de 30 ans	Rendement brut par an			4.48%
	Réduction du rendement par an	1.95%	1.27%	0.57%
	Coûts du risque cumulés	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00

Le tableau qui suit vous montre les effets des différents genres de coûts.

Types de coûts		Réduction du rendement	
Coûts uniques sans les coûts du risque	Coûts d'entrée	0.00%	
	Coûts de sortie	0.00%	
Frais courants sans les coûts du risque	Coûts des fonds	0.09%	pour une durée de 15 ans
		0.13%	pour une durée de 30 ans
	Autres frais courants	0.54%	pour une durée de 15 ans
		0.44%	pour une durée de 30 ans
Il en découle la réduction de rendement par an		0.63%	pour une durée de 15 ans
		0.57%	pour une durée de 30 ans

Est-il possible de résilier le contrat d'assurance par anticipation et de retirer de l'argent avant l'expiration du contrat?

Vous pouvez révoquer votre contrat d'assurance dans les quatorze jours. De plus amples informations sur le droit de révocation ainsi que sur la résiliation anticipée figurent dans vos documents contractuels. En cas de résiliation anticipée avant l'échéance du contrat, vous êtes susceptibles d'encourir des frais.

Comment faire recours?

Vous pouvez faire une réclamation à propos du produit, du comportement de son auteur ou de la personne qui vous a conseillé(e) sur l'assurance-vie qualifiée ou qui l'a négociée ou vendue, par les canaux suivants:

Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA
 Aeschenplatz 13, case postale
 4002 Bâle
 serviceclientele-pp@pax.ch
www.pax.ch/mentions-legales

Autres informations utiles

Vous pouvez souscrire ce produit uniquement avec une exonération de primes en cas d'incapacité de gain comme assurance complémentaire obligatoire. Merci de consulter vos documents contractuels individuels pour connaître les primes supplémentaires applicables à cet effet.